
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022.

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TREFENKO, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA (*Arrivé à 20h27, absent aux délibérations n°251.12.2022, 252.12.2022 et 253.12.2022*), M. Chaouki BOUBERKA, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Yves CAILLAUD	à	M. Claude MATHON
M. Philippe HOGOMMAT	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickael MARC
M. Guillaume GINGUENE	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Sylvain LANDEMAINE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

255.12.2022 FINANCES

AVANCES DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS

Chaque année, la commune verse une avance de subvention aux associations, à l'Amicale des agents communaux et d'autre part aux organismes publics (C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles) afin de leur permettre de régler leurs dépenses du début de l'année suivante.

Cette avance est calculée selon la méthode définie dans l'annexe.

Le versement de l'acompte pour les associations est soumis aux conditions suivantes :

**demande de subvention pour l'année 2023 par l'association
demande d'acompte par l'association et montant attribué de l'année antérieure de plus de 1000€**

Les avances sont récapitulées dans le tableau annexé.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le montant des avances de subventions allouées aux associations, l'Amicale des agents communaux et organismes publics (C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le tableau annexé des avances de subventions,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 5 décembre 2022,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement des associations, de l'Amicale des agents communaux et des organismes publics, il est nécessaire de leur attribuer une avance sur le montant de la subvention 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1 :

De verser des avances de subventions aux associations, à l'Amicale des agents communaux, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles suivant le tableau annexé.

Article 2 :

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2023.

Fonction 020/30/65748

Fonction 201/657361

Fonction 420/657362

Article 3 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 15 décembre 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Annexe à la délibération :**AVANCES DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS**

Nom de l'association ou organisme public	Montant BP 2022	Avance à verser	
Amicale des Agents Communaux	27 040 €	13 520 €	6 douzièmes
Gym volontaire	1 000 €	250 €	3 douzièmes
Volley (A.VO.P.)	2 400 €	600 €	3 douzièmes
A.T.L.O. (Association Tennis Lawn d'Osny)	4 000 €	1 000 €	3 douzièmes
Osny Football Club	28 000 €	7 000 €	3 douzièmes
Judo Club Osny	4 000 €	1 000 €	3 douzièmes
Tir à l'arc (Les Archers de Grouchy)	1 700 €	425 €	3 douzièmes
BMX Club Osny (Osny Bicross Club)	3 000 €	750 €	3 douzièmes
E.G.O. (Espoirs Gymniques d'Osny)	3 000 €	750 €	3 douzièmes
Osny United	1 300 €	325 €	3 douzièmes
Hand ball (EX-AEQUO)	1 500 €	375 €	3 douzièmes
EX Aequo	1 500 €	375 €	3 douzièmes
C.C.A.S	95 000 €	47 500 €	6 douzièmes
Caisse des Ecoles	50 000 €	33 333 €	8 douzièmes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20221215-255122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Affichage : 21/12/2022